

## **RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION DU 9 OCTOBRE 2012**

### **POUR LA PROTECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE EUROPEENNE**

Le personnel de la Commission européenne à Bruxelles, réuni en Assemblée générale,

REITERE sa détermination à lutter contre tout ce qui remettrait en cause une fonction publique européenne compétente, indépendante et stable;

S'INQUIETE des implications négatives des perspectives financières sur l'état de l'Union européenne et notamment de leurs effets au sein des Etats membres;

EST CONSTERNÉ par les demandes de certains Etats membres qui envisagent pour le cadre financier pluriannuel 2014-2020 des économies budgétaires sur la rubrique 5 d'une ampleur incompatible avec le bon fonctionnement des Institutions. Ces hypothétiques économies mettraient en question l'utilisation efficace des 94% restants du budget de l'Union, dont l'exécution dépend de la Fonction publique européenne elle-même;

RAPPELLE les sacrifices importants déjà consentis, suite à la réforme du Statut de 2004, et notamment les conditions d'emploi peu favorables des agents contractuels et des fonctionnaires recrutés après 2004;

S'INDIGNE du comportement du Conseil qui refuse de respecter les règles statutaires qu'il s'est fixées;

S'INDIGNE des propos irresponsables de certains Etats membres qui font de la surenchère pour aggraver la proposition de réforme du statut faite par la Commission et imposer à la Fonction publique européenne des restrictions qu'ils ne préconisent pas forcément pour leur fonction publique nationale;

SALUE le soutien ferme apporté par le Parlement européen et son Président à la défense de la Fonction publique européenne;

DEMANDE aux présidents du Conseil européen, du Parlement européen et de la Commission qu'ils s'engagent à s'opposer, lors des discussions du cadre financier pluriannuel 2014-2020, à toute réduction de la rubrique 5 du budget communautaire, qui mettrait en péril la survie de la Fonction publique, le fonctionnement des Institutions et la qualité du service rendu au citoyen européen;

DEMANDE à la Commission de suspendre immédiatement, en raison de l'attitude de blocage du Conseil, toute mesure de réduction des effectifs;

DEMANDE à la Commission la reprise immédiate du dialogue social sur la réforme du déroulement des carrières et des mesures effectives de réduction des disparités dans la Fonction publique européenne, notamment celles qui affectent les agents contractuels et les fonctionnaires recrutés après 2004;

RAPPELLE son attachement à un système d'adaptation annuelle des salaires et des retraites, facteur de paix sociale;

MANDATE les OSP pour déposer un préavis de grève à titre conservatoire couvrant la période du 5 au 23 novembre 2012, complété par d'autres actions. Le déclenchement effectif de la grève sera décidé en coordination avec le personnel des autres institutions;

MANDATE les OSP pour demander à rencontrer le Président de la Commission pour lui faire part de la présente résolution;

DEMANDE aux OSP de le convoquer à nouveau en Assemblée générale pour faire rapport sur les réponses apportées à la présente résolution.